

Vous **accompagner** tout
au long de votre mandat



Association des
Maires de l'Isère

Les villes et intercommunalités – petites, moyennes ou grandes, rurales ou urbaines – doivent relever de nombreux défis, assurer la gestion quotidienne, construire des projets pour l'avenir.

L'engagement des élus locaux est quotidien, leurs domaines d'intervention multiples et leurs responsabilités de plus en plus importantes.

Pluraliste et indépendante, l'Association des Maires de l'Isère constitue un véritable service de proximité pour les communes et leurs groupements. Plus que jamais, l'AMI entend être un partenaire actif dans tous les débats qui concernent la vie locale, en défendant les intérêts de ses adhérents et en participant aux réflexions portant sur les mutations des collectivités françaises.

Nos missions

REPRÉSENTATION, ÉCOUTE ET PORTE-PAROLE

Que ce soit dans les diverses commissions où elle désigne des représentants, ou bien en tant que relais de l'Association des Maires de France (AMF), des services de l'État, des Conseils départemental et régional, l'A.M.I. représente, de manière pluraliste, l'ensemble des élus du département. —

L'INFORMATION : UNE NÉCESSITÉ

Des réunions d'information et d'échanges sont organisées sur l'ensemble du territoire. Les thèmes choisis sont en corrélation avec les exigences des évolutions législatives ou réglementaires et les demandes formulées auprès de l'Association par les élus.

Des publications permettent de suivre l'actualité :

- La Lettre aux Élus isérois : lettre d'information ayant pour vocation de décrypter l'essentiel de l'actualité législative et réglementaire.
- La Mairie Magazine : revue trimestrielle regroupant des articles journalistiques variés.
- Le Mag'Congrès : revue officielle du Congrès des Maires de l'Isère,

remise en main propre aux participants, elle est une source d'information essentielle pour les élus.

- Le Répertoire officiel des communes et des communautés de l'Isère : annuaire édité en début et à mi-mandat, il présente de manière exhaustive les exécutifs des collectivités et les principaux services de l'État et du Département.

Le site Internet www.maires-isere.fr

La nouvelle version propose une meilleure interactivité et plus d'informations sur les actualités juridiques, les formations et les événements. —



LA FORMATION : UNE MISSION INDISPENSABLE

L'A.M.I. s'entoure de formateurs spécialisés (avocats, juristes, urbanistes...) pour proposer un large panel de formations sur catalogue ou sur-mesure. Bénéficiant de l'agrément du Ministère de l'Intérieur depuis 2007, toutes les formations de l'A.M.I. sont éligibles au DIFE et organisées en présentiel ou à distance. —

L'ASSISTANCE JURIDIQUE : UN RÔLE MAJEUR AU QUOTIDIEN

Dans une relation de réelle proximité, l'A.M.I. accompagne au quotidien les élus isérois et fait bénéficier les collectivités adhérentes d'une assistance juridique et technique adaptée à leurs interrogations dans de nombreux domaines de la gestion locale. Environ 800 questions sont soumises chaque année au service juridique de l'A.M.I. —

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

- **Le Congrès des Maires :** ce sont plus de 900 élus locaux, les plus hautes autorités administratives et militaires du département, qui sont présents chaque année au Congrès de l'A.M.I., organisé en partenariat avec une commune et une communauté iséroises. Plus de 70 exposants, partenaires et prestataires des collectivités, viennent présenter leurs activités aux grands décideurs locaux.
- **La Rencontre des Intercommunalités iséroises :** organisée une fois par an, elle permet aux élus communautaires et à leurs collaborateurs d'échanger

sur des thèmes d'actualité en lien avec l'intercommunalité.

- **La Rencontre des partenaires :** ces petits déjeuners pédagogiques réunissent élus et partenaires des collectivités. Leur objectif est de renforcer les liens entre les collectivités et leurs fournisseurs.

- **Le Congrès national de l'AMF :** plus de 200 élus isérois séjournent dans la capitale à cette occasion. Des rendez-vous spécifiques sont proposés par l'A.M.I. à ses adhérents. —

Notre organisation

L'ÉQUIPE

L'Association des Maires de l'Isère est gérée au quotidien par une équipe de 6 personnes dont l'objectif est d'accompagner les élus et leurs équipes tout au long de leur mandat.

Chaque membre est spécialisé dans un domaine précis : juridique, formation, communication... —

AMI DÉVELOPPEMENT

Au fil des mandats, les membres du Comité directeur ont souhaité professionnaliser le fonctionnement de l'A.M.I. pour mieux répondre aux attentes des élus. C'est ainsi qu'a été créée la SARL AMI Développement en 2009 pour porter ses activités commerciales.

AMI Développement gère intégralement les ventes d'espaces publicitaires et de stands, l'édition du Mag'Congrès et du Répertoire officiel des communes et des communautés, l'organisation d'événements, la signature de conventions de partenariat... **L'objectif étant d'apporter toujours plus de services sans augmenter les cotisations.** —

L'A.M.I. EN CHIFFRES

- Un Comité directeur de 35 membres
- Un Bureau de 12 membres composé de maires, adjoints, présidents et vice-présidents de communautés représentant les 512 communes et les 18 communautés iséroises.



Association des
Maires de l'Isère

1 place Pasteur • 38000 Grenoble
Tél. 04 38 02 29 29 • Fax 04 38 02 29 30
www.maires-isere.fr